



Compte rendu du 2^{ème} groupe de travail MOUVEMENT

Le 18 février 2009, l'Inspecteur d'Académie a réuni un second groupe de travail pour examiner ses nouvelles propositions suite au premier groupe de travail (03/02).


En préambule, les 3 organisations syndicales ont remis à l'Inspecteur d'Académie les 517 premières signatures (recueillies en une semaine) figurant sur la pétition contre les nouvelles règles du mouvement, prouvant le profond mécontentement de la profession.


L'IA a précisé qu'il est de sa responsabilité d'appliquer les décisions ministérielles et qu'il essayait de le faire du mieux possible en cherchant un juste équilibre. S'il est revenu sur certaines propositions, il n'y aura toujours pas de 2^{ème} phase au mouvement ! Le problème reste entier.

Le SE-UNSA n'est pas systématiquement opposé au changement mais il ne peut admettre que l'on puisse démanteler, sans justifications précises, un système qui fonctionnait en toute clarté et en toute transparence.

Pour le SE-UNSA ces modifications n'apporteront aucune amélioration aux règles départementales du mouvement, bien au contraire, elles les rendent opaques et surtout risquent de mécontenter un nombre important de collègues.

PROPOSITIONS INITIALES DE L'IA 1 ^{er} groupe de travail 03/02/2009	PROPOSITIONS DE L'IA groupe de travail du 18/02/2009	ANALYSES
1 - Pas de phase de recueil des intentions de participation au mouvement. (proposition déjà en application depuis quelques années)	Pas de changement.	
2 - Une seule phase de saisie des vœux. - Possibilité de saisir jusqu'à 30 vœux maximum.	Pas de changement.	L'IA maintient sa proposition initiale, l'application informatique ne permettant pas d'intégrer 50 vœux.
4 - Participants obligatoires: - les enseignants intégrés dans le département dans le cadre des permutations informatisées,	Pas de changement.	

<ul style="list-style-type: none"> - les enseignants en mesure de carte scolaire, - les enseignants nommés à titre provisoire, - les personnels demandant leur réintégration après CLD, disponibilité, détachement - les stagiaires IUFM. - les enseignants inscrits à un stage de préparation du CAPA-SH. <p>(proposition déjà en application depuis quelques années)</p>		
<p>5 - types de vœux :</p> <p>L'enseignant aura la possibilité de saisir des vœux précis mais pourra également saisir des vœux larges:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>vœu commune</u> : tout poste d'adjoint élémentaire ou maternelle dans les écoles d'une même commune - <u>vœu zone géographique</u> : tout poste d'adjoint élémentaire ou maternelle dans les écoles des communes rattachées à la zone géographique; - <u>vœu départemental</u> : tout poste d'adjoint élémentaire ou maternelle sur le département. <p>Les enseignants devant se voir attribuer un poste à la rentrée (stagiaires iufm, affectations à titre provisoire ...) devront obligatoirement dans leurs vœux saisir des vœux larges (possibilité de panachage).</p> 	<p>En ce qui concerne les vœux « zone géographique », l'IA a affiné le découpage du département en 9 zones au lieu des 3 prévues initialement.</p> <p>L'IA a supprimé le vœu départemental.</p> <p>Les enseignants non-titulaires devront obligatoirement saisir ces 9 zones dans leurs vœux.</p>	<p>Sensible aux arguments du SE-UNSA, l'IA a modifié son découpage afin que ces zones ne dépassent pas 40 km, « distance humaine acceptable » selon ses propos.</p> <p>Chacune des 9 zones comporte une commune de référence. Les collègues nommés sur ces zones obtiendront un poste, selon leur barème et selon un ordre géographique établi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la commune de référence, - puis sur les communes, autour de celle-ci, rangées selon la distance kilométrique croissante. <p>De ce fait, les collègues seront nommés à titre définitif sur des postes qu'ils n'auront pas identifiés clairement lors de l'unique phase de saisie, que ces postes soient en maternelle, élémentaire ou en ASH.</p> <p>En effet, ces vœux géographiques ne préciseront pas le type de poste demandé (ASH, maternelle, élémentaire), le traitement informatique ne permettant pas d'introduire ces nuances.</p> <p>Le SE-UNSA désapprouve l'obligation de devoir saisir les 9 zones géographiques ; ce qui réduit considérablement le nombre de vœux précis ! (30-9 = 21)</p> <p>En outre, le SE-UNSA dénonce la probabilité pour un collègue d'obtenir un poste très éloigné, à cause de ces vœux géographiques. Par exemple, un collègue du secteur de Péronne</p>

	<p>Un enseignant pourra solliciter une affectation sur un poste spécialisé ou une direction, même si il ne dispose pas des titres correspondants. Dans ce cas, l'affectation qu'il pourra obtenir sur ce type de poste sera une affectation à titre provisoire.</p>	<p>pourrait être nommé de l'autre côté du département, et ce, à titre définitif ! Opposé à ce système de vœux larges, le SE-UNSA revendique le retour à une 2^{ème} phase de mouvement. Il sera possible de panacher ses vœux en alternant des vœux pouvant être obtenus à titre définitif et des vœux pour lesquels les collègues n'ont pas les titres requis. Le SE-UNSA a demandé la confirmation que les collègues qui ont les diplômes ou sont inscrits sur la liste d'aptitude, même avec un barème inférieur, seraient prioritaires sur ces postes.</p>
<p>6 - Affectation des néo-titulaires : Fléchage de postes complets, hors ZEP. Un sortant IUFM pourra toutefois demander une affectation en école ZEP, s'il le souhaite.</p>	<p>La première affectation des néo-titulaires sera protégée. Pas de nomination sur postes fractionnés, ZEP, ASH, à la phase principale, sauf s'ils le demandent expressément . En revanche, leur affectation sur ces différents types de postes (hormis les postes ASH) sera possible lors des phases d'ajustement de juin et d'août.</p>	<p>L'IA a renoncé à réserver des postes lors de la première phase du mouvement, pour les néo-titulaires. Cependant le SE-UNSA est intervenu pour soulever le problème de la nomination des T1 : au vu des nouvelles règles, il apparaît que les T1 ne seraient nommés que sur des postes fractionnés. Certains jeunes collègues débuteraient, par exemple, dans le métier avec la lourde charge de gérer 3 cycles dans 3 endroits différents. Il serait regrettable de ne pas poursuivre l'effort, entrepris depuis des années, afin que nos jeunes collègues débutent dans les conditions moins difficiles. L'IA ciblera un certain nombre de postes laissés vacants qu'il attribuera aux T1.</p>
<p>7 - Eléments de barème : Prise en compte dans le barème des candidats du nombre d'enfant à charge de moins de 18 ans. Les priorités légales définies dans la note de service (examen de demandes d'agents reconnus handicapés, situations médicales graves - agents exerçant en ZEP) donnent déjà lieu à bonification dans le barème départemental.</p>	<p>L'IA est revenu sur cette proposition et ne prend plus en compte le nombre d'enfants dans le barème.</p>	<p>Le SE-UNSA se félicite que cet élément ne soit plus pris en compte. En effet, celui-ci est discriminatoire au vu de la situation personnelle de chacun.</p>
<p>8 - Affectations spécifiques hors barème (postes à profil) procédure déjà en place dans le</p>	<p>L'IA a confirmé que les nominations sur postes à profil se feront grâce au barème pour les candidats retenus après la</p>	

département.	commission d'entretien comme il l'a toujours été.	
<p><u>Calendrier prévisionnel :</u></p> <p>- du 9 avril au 21 avril 2009 : période de saisie des vœux (dates indicatives)</p> <p>- Troisième semaine de mai : pré commission du mouvement - examen des vœux et barèmes; situations particulières (situations médicales, réintégration de poste adapté...), examen des candidatures sur poste à profil.</p> <p>- fin mai / début juin: CAPD du Mouvement</p> <p>- fin juin / début juillet : phase d'ajustement</p> <p>- fin août / début septembre: ultimes ajustements (postes qui se seront libérés pendant l'été)</p>	<p><u>Calendrier prévisionnel :</u></p> <p>- du 9 avril au 21 avril 2009 : période de saisie des vœux</p> <p>- Troisième semaine de mai : groupe de travail pré commission du mouvement - examen des vœux et barèmes; situations particulières (situations médicales, réintégration de poste adapté...), examen des candidatures sur poste à profil.</p> <p>- 2 juin 2009: CAPD du Mouvement</p> <p>- 30 juin: groupe de travail Phase d'ajustement</p> <p>- 27 août : groupe de travail ultimes ajustements (postes qui se seront libérés pendant l'été)</p>	<p>Les 3 organisations syndicales avaient adressé un courrier à l'IA pour demander une réunion de la CAPUD, à la place d'un 2^{ème} groupe de travail afin de respecter les règles du paritarisme.</p> <p>L'IA a indiqué qu'il avait maintenu le 2^{ème} groupe de travail pour des questions de calendrier mais qu'il inscrirait cette question à l'ordre du jour de la prochaine CAPUD prévue le 12 mars.</p>

Le SE-UNSA a posé d'autres questions relatives au mouvement :

RASED :

Les collègues concernés par le redéploiement des postes E et G en classe ou en surnombre bénéficieront d'une double priorité :

- une priorité absolue sur le poste implanté après le redéploiement (en classe ou en surnombre)
- une priorité normale sur tout autre poste de la même option, dans le département.

POSTES PROVISoireMENT VACANTS DE FACON PERMANENTE :

Ces postes étaient proposés à la 2^{nde} phase du mouvement. Les collègues qui les avaient obtenus bénéficiaient d'une priorité sur ceux-ci toujours à la 2^{nde} phase du mouvement.

Désormais, ces collègues qui n'auraient pas obtenu satisfaction sur un vœu précis, pourraient continuer à bénéficier de cette priorité s'ils ont demandé la zone géographique où se trouve le poste.

